

Délibération n° 2021-07 du Comité syndical du 5 février 2021

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

PREFECTURE
DE L'HERAULT
22 MARS 2021
D.R.C.L
GREFFE - P.F.R.A.

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 5 février 2021 à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile - Ecoparc « Cœur d'Hérault - La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du 25 Janvier 2021.

Etaient présents (en présentiel ou en visioconférence) ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN est représenté par Jacky PEREZ, Claude CARCELLER représenté par Martine BONNET, Bernard COSTE, Jean-Claude CROS représenté par Pascal DELIEUZE, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY est représenté par Dominique NURIT, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL représentée par Daniel JAUDON, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Claire VAN DER HORST représentée par Françoise OLIVIER
Absents ou excusés :	David CABLAT, Myriam GAIRAUD, Julie GARCIN-SAUDO, Jean-Claude LACROIX, José POZO Jean-Pierre PUGENS, Claude VALERO,
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 23 - Votants : 23	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,
Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire le 08 janvier 2021,
Considérant que les ressources de notre établissement sont limitées,
Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 22 janvier 2021
Considérant la présentation réalisée en séance sur le détail du Budget Primitif 2021

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ Valider la présentation Synthétique du BP 2021 (annexe 1)
- ✓ Adopter le budget primitif 2021 sans reprise des résultats de l'exercice 2020 (annexe 2)
- ✓ Voter, par nature, le budget principal (BP) 2021 dont le détail est annexé à la présente délibération :
 - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement (annexe 3)
 - Au niveau du chapitre pour la section d'investissement (annexe 4)
- ✓ Voter le présent budget en équilibre à hauteur de :
 - 22 000 € en investissement et
 - 1 475 083 € en fonctionnement

Le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault

Saint André de Sangonis, le 8 Février 2021
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 08 Février 2021

Le Président du syndicat

Jean-François SOTO

Publiée le 08 février 2021
Transmise le 08 février 2021

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF

La loi NOTRe a institué l'obligation, pour toutes les communes (sans distinction de population) ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de joindre au BP et au CA une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Pays Coeur d'Hérault par cet article, dont un extrait figure ci-après :
Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 : Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

Cette note est également disponible sur le site internet du Sydel Pays Coeur d'Hérault.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le _____ par le conseil syndical. Il peut être consulté sur simple demande au siège du Sydel Pays Coeur d'Hérault aux heures d'ouverture des bureaux.

CONTEXTE & ORIENTATIONS

L'élaboration du Budget 2021 a été réalisée dans le contexte suivant :

- Arrivée des nouveaux élus au sein des instances du Sydel,
- Poursuite de la mise en œuvre des 6 défis de la Charte de développement du Pays 2014-2025,
- Maturation dans la prise de conscience de l'intérêt de porter un projet commun (scot, santé, tourisme),
- Poursuivre ses missions : ScoT, Santé, Appui aux entreprises, Programmes européens, Tourisme et patrimoine, Schémas environnementaux
- Poursuite des équilibres financiers de 2020 en 2021
- Développement missions : Contrat Local de Santé Mentale / Alimentation – Agriculture

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux communautés de communes et communes ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.
- d'actualiser les orientations du projet de territoire du Sydel en lien avec les nouveaux exécutifs locaux
- d'arrêter de SCOT du Pays Coeur d'Hérault et d'enclencher la phase de « vie du scot »
- de poursuivre la rigueur budgétaire
- de diversifier les ressources financières dont notamment les éco-financements,
- de répondre aux différents appels à projets,
- de travailler les mutualisations notamment sur le tourisme,
- de saisir les opportunités d'évolution de statuts PETR pouvant avoir un impact budgétaire sur le développement et la structuration de Pays.

BUDGET GENERAL

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes et conduite de projets),
- De l'autre, la section d'investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

1- Fonctionnement courant hors conduite de projets

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer la conduite de projets et la préparation de nouvelles actions.

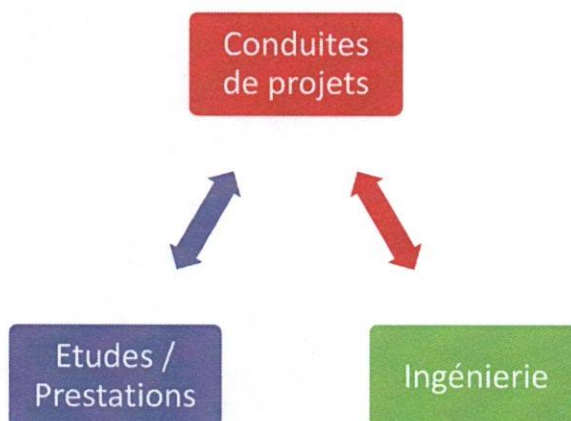
Charges section de fonctionnement	• Charges caractères général : 144 802 € • Autres charges de gestion courante : 39 684 € • Dotation Amortissement : 22 000 €
--------------------------------------	--

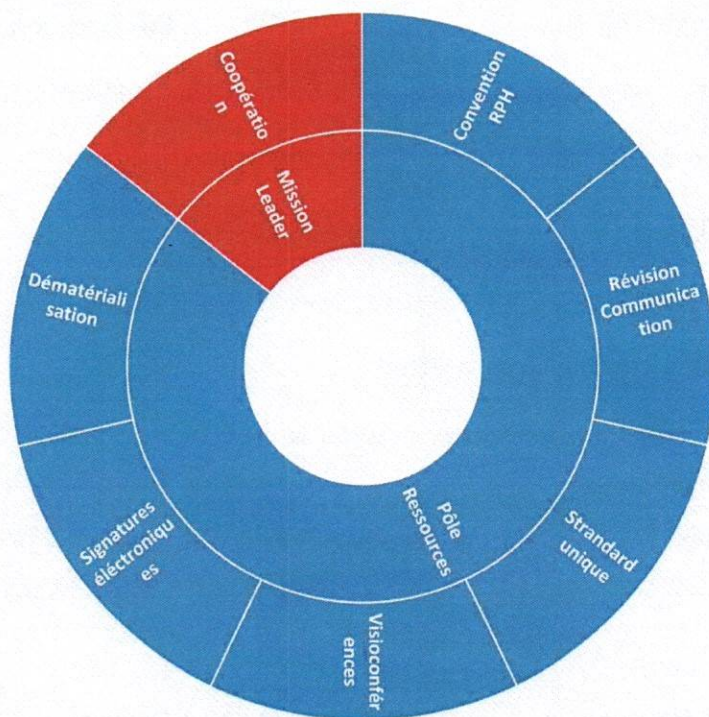
2- Conduite de projets

Les Pays servent de cadre à un projet de territoire – consacré par une charte de territoire partagé, commun aux communes et intercommunalités qui décident librement d'adhérer à ce projet.

Le Sydel Pays Coeur d'Hérault est un outil de réflexion, d'initiative et de coordination de projets. L'impact budgétaire de cette spécificité se structure de la manière suivante :

Charges section de fonctionnement
Ingénierie :
• Charges de personnel : 1 000 718 € • 20 agents / 18.75 ETP dont 7 fonctionnaires + 1 recrutement prévisionnel
Etudes et Prestations :
• Charges caractère général : 267 879€ • Répartition selon les graphiques ci-après





RECETTES

Ressources section de fonctionnement	○ Subventions – Participations : 1 412 283 € ○ Produits Services : 38 500 € ○ Fonds interne C2E : 24 300 €
--------------------------------------	--

Concernant les subventions et participations, pour l'année 2021 :

- Les participations des EPCI sont maintenu au taux de 7.47€ par habitant sur la base de la population au 1^{er} janvier 2021,
- La participation du Conseil Départemental est en baisse de 3% avec un montant de 151 775€

TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement Sydel	1 475 083 €	1 475 083 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

section d'investissement	• Charges : ○ Achats informatiques : 16 170 € ○ Achats équipement et mobilier : 5 830€	• Ressources : ○ Amortissement : 22 000 €
--------------------------	--	--

TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Investissement Sydel	22 000 €	22 000 €

BUDGET ANNEXE SCOT

Comme pour le budget principal, le budget annexe est structuré avec les sections de fonctionnement et investissement :

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes et conduite de projets),
- De l'autre, la section d'investissement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1- Fonctionnement courant hors conduite de projets

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer la conduite de projets et la préparation de nouvelles actions.

section de fonctionnement	• Charges : ○ Charges caractères général : 6 852€ ○ Charges de personnel : 117 588 €	• Ressources : ○ Subventions – Participations : 111 900 € ○ Subvention Etat : 15 000€ ○ Subvention CR : 18 000€
------------------------------	--	--

2- Conduite de projets

Afin de finaliser l'élaboration du Scot, 2 missions complémentaires sont nécessaires :

- Marché juridique : 10 460€
- Mission Paysage : 10 000€

TOTAUX SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Fonct Scot	144 900 €	144 900€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

section d'investissement	• Charges : ○ Etudes Tercia : 54 300 € ○ Révision prix : 4 800€	• Ressources : ○ Subventions – Participations EPCI : 59 100 €
-----------------------------	---	--

TOTAUX SECTION D'INVESTISSEMENT

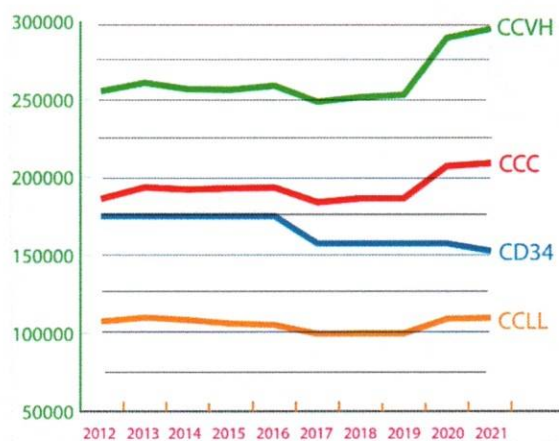
	Dépenses	Recettes
Inv	59 100 €	59 100 €

CONCLUSION

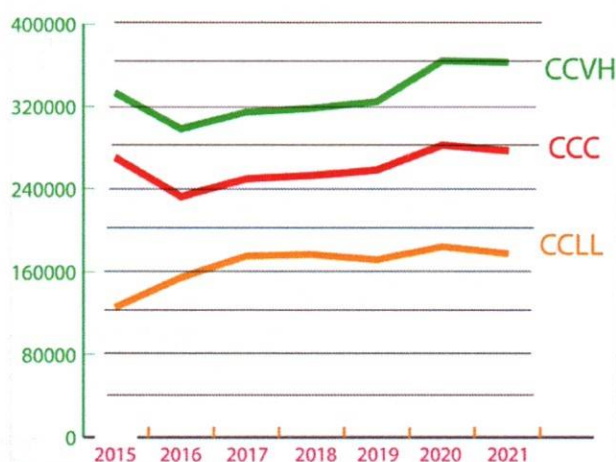
La poursuite des projets se maintient, tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics.

	BP SYDEL	BP Budget Annexe SCOT
Montant du budget	- BP : - Fonctionnement 1 475 083 € - Investissement : 22 000 € - Pas de reprise anticipée du résultat	- BP : - Fonctionnement : 144 900 € - Investissement : 59 100 € - Pas de reprise anticipée du résultat
Niveau d'endettement de la collectivité	0€	0€
Effectifs de la collectivité et charges de personnels	20 agents / 18.75 ETP dont 7 fonctionnaires + 1 recrutement prévisionnel - O12 SYDEL : 1 000 718 € - O12 SCOT : 117 588 €	

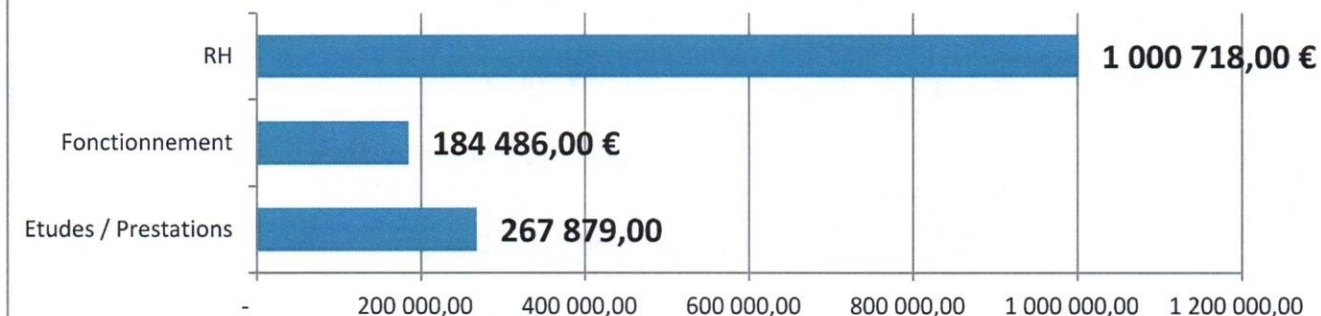
EVOLUTION DES PARTICIPATIONS STATUTAIRES (hors SCot)
DES EPCI ET DU DEPARTEMENT AU SYDEL (2012-2021)



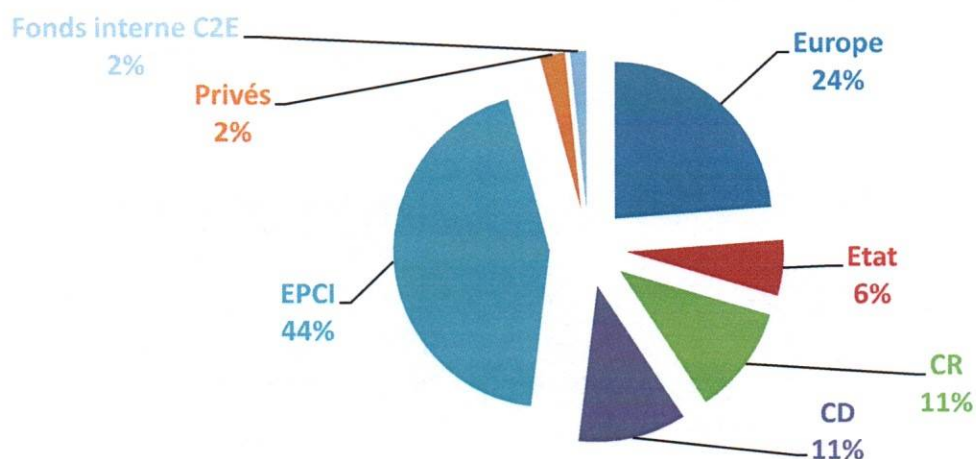
EVOLUTION DES PARTICIPATIONS
DES EPCI AU SYDEL 2015-2021
(Statutaire + SCot + divers)



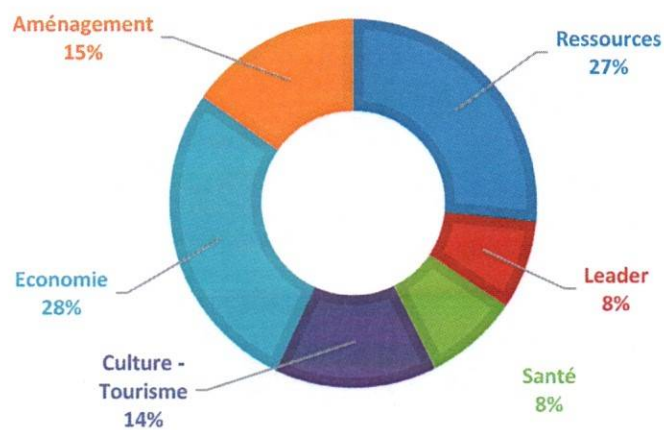
BP 2021 SYDEL - Fonctionnement Répartition des dépenses



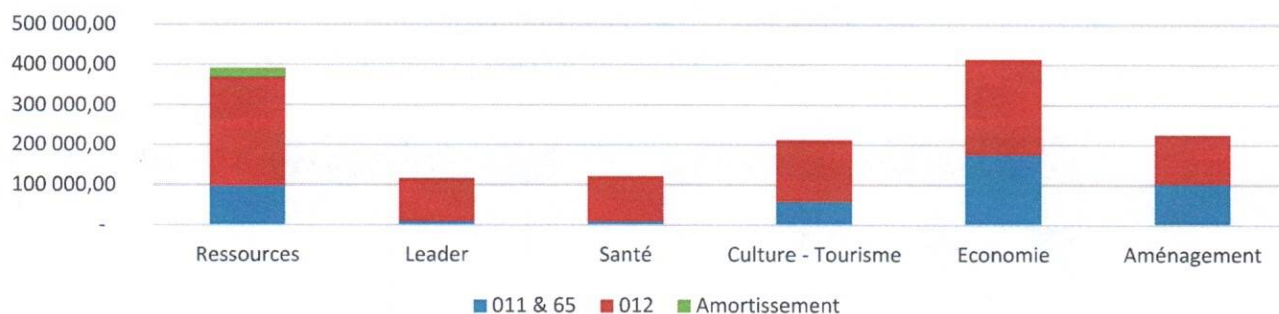
BP 2021 SYDEL - Fonctionnement Répartition des recettes par Contributeurs



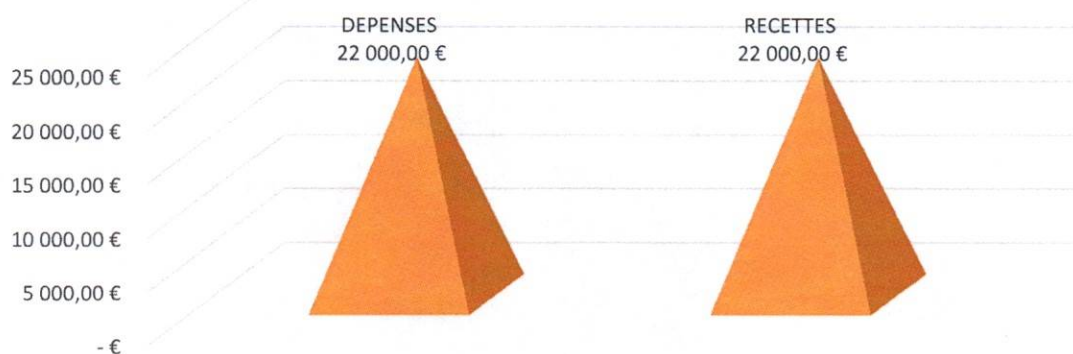
TOTAL DES DÉPENSES SYDEL 2021



BP 2021 Répartition des dépenses par Pôle

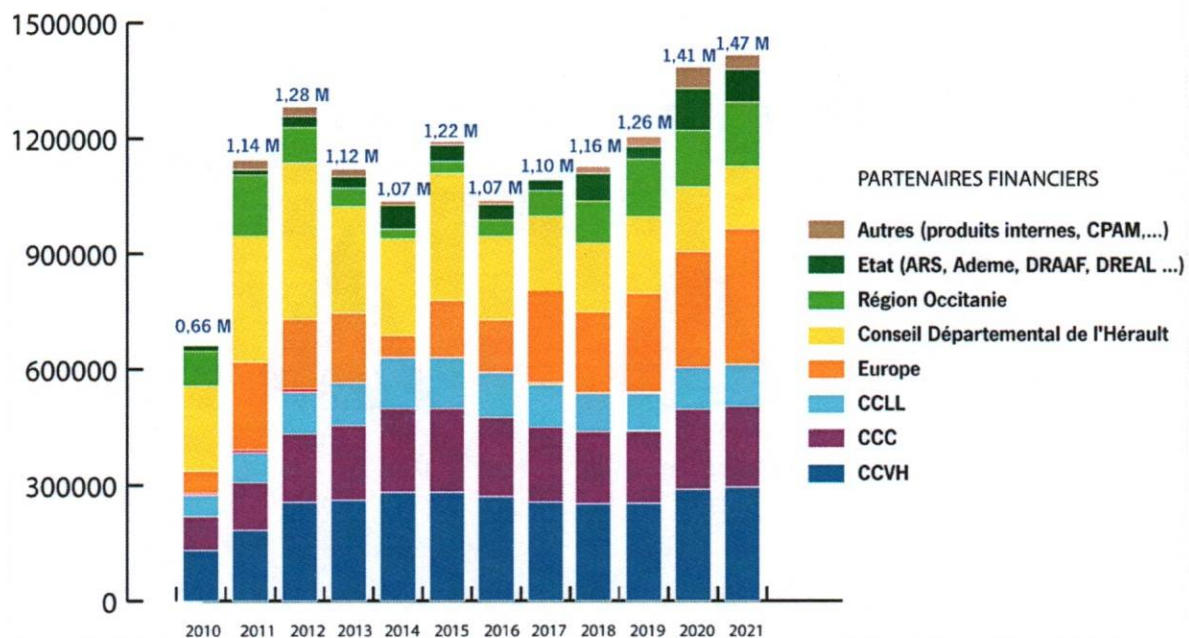


BP 2021 SYDEL - Investissement

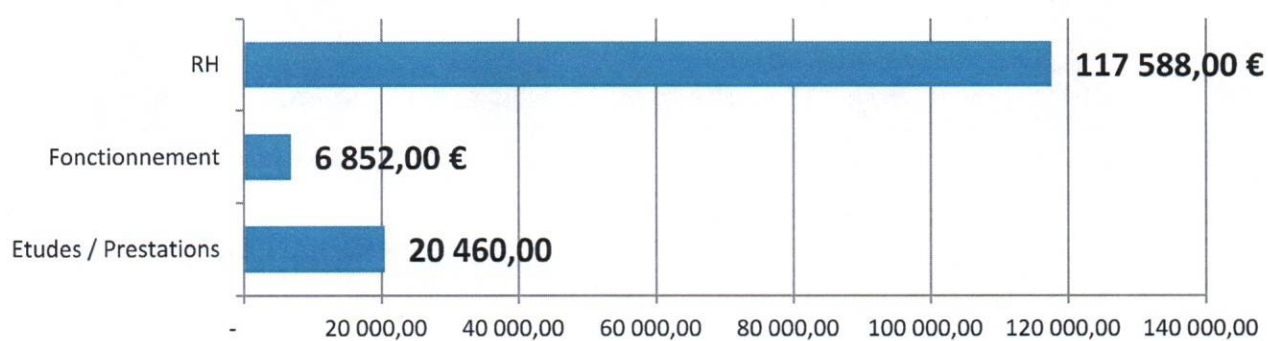


BUDGET PRIMITIF SYDEL du PAYS COEUR D'HERAULT section de fonctionnement

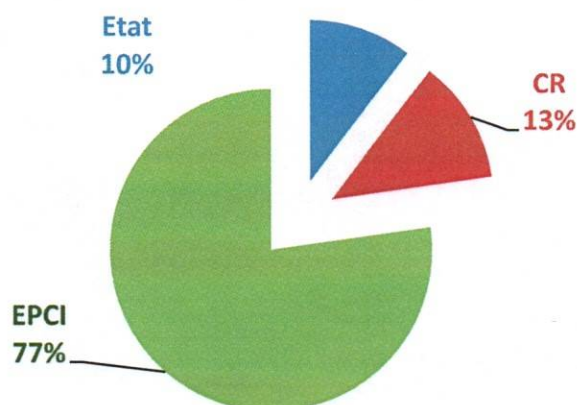
Evolution des Recettes (2010 - 2021)



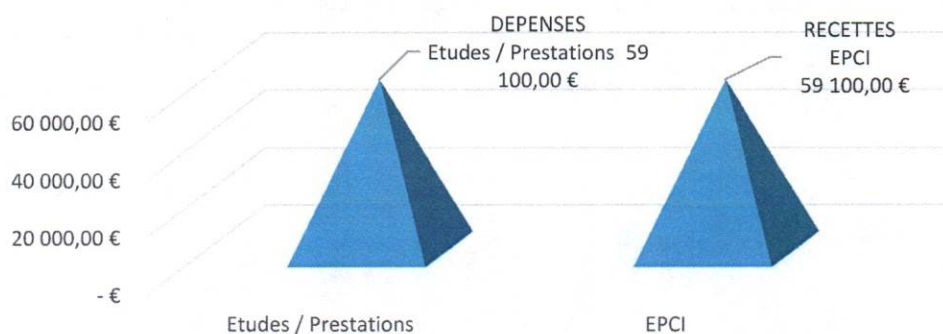
BP 2021 Scot - Fonctionnement Répartition des dépenses

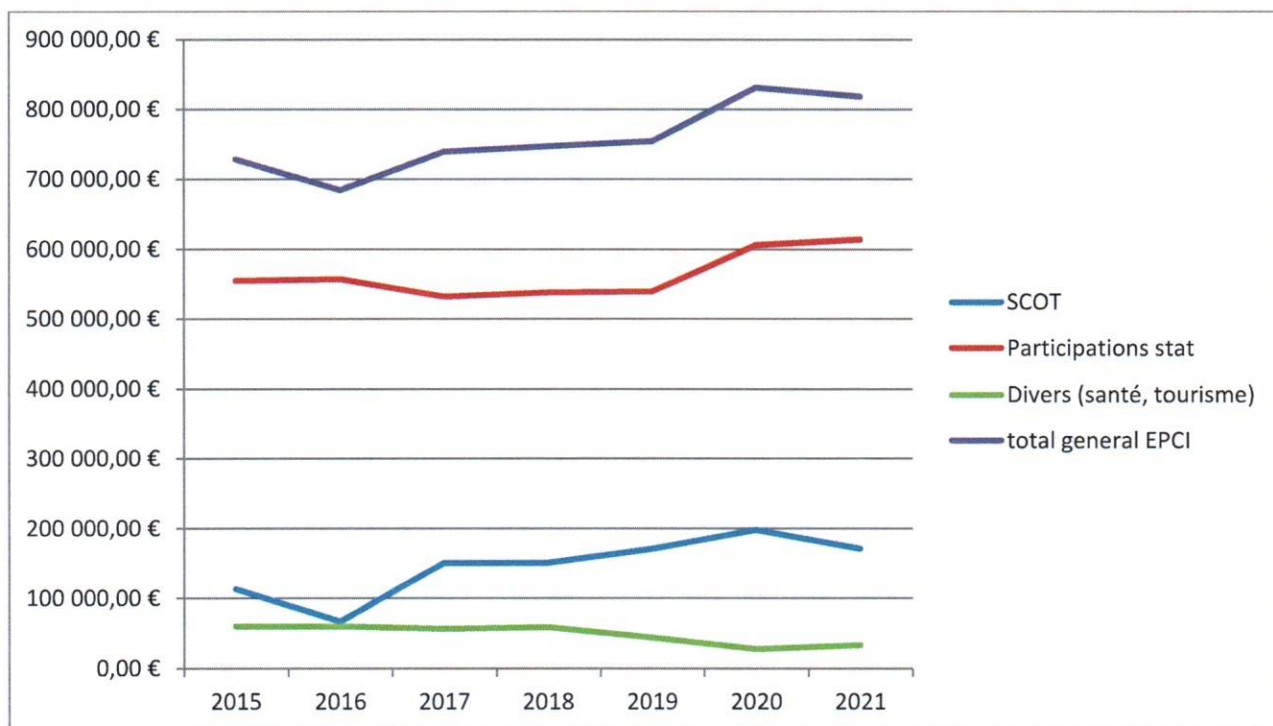


BP 2021 Scot - Fonctionnement : Répartition des recettes par contributeurs



BP 2021 Scot - Investissement





	SCOT	Participations stat	Divers (santé, tourisme)	total general EPCI	
2015	113 362,00 €	555 393,00 €	59 617,50 €	728 372,50 €	
2016	67 000,00 €	557 399,00 €	59 739,99 €	684 138,99 €	-6%
2017	151 000,00 €	532 000,00 €	56 199,99 €	739 199,99 €	7%
2018	151 000,00 €	537 788,00 €	58 383,00 €	747 171,00 €	1%
2019	171 000,00 €	539 197,00 €	44 163,30 €	754 360,30 €	1%
2020	197 850,00 €	605 324,00 €	27 534,00 €	830 708,00 €	9%
2021	171 000,00 €	613 532,00 €	33 000,00 €	817 532,00 €	-2%

ANNEXE 2

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - SYDEL - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 475 083,00	1 475 083,00
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 475 083,00	1 475 083,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	22 000,00	22 000,00
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=			
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	22 000,00	22 000,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 497 083,00	1 497 083,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

ANNEXE 3

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - SYDEL - BP (projet de budget) - 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	739 821,00	0,00	412 681,00	0,00	412 681,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 011 139,00	0,00	1 000 718,00	0,00	1 000 718,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	72 596,00	0,00	39 684,00	0,00	39 684,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 823 556,00	0,00	1 453 083,00	0,00	1 453 083,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	39 587,63	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	600,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 863 743,63	0,00	1 453 083,00	0,00	1 453 083,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	13 400,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	27 000,00		22 000,00	0,00	22 000,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		40 400,00		22 000,00	0,00	22 000,00
TOTAL		1 904 143,63	0,00	1 475 083,00	0,00	1 475 083,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 475 083,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	41 300,00	0,00	59 800,00	0,00	59 800,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 447 182,00	0,00	1 415 283,00	0,00	1 415 283,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 491 482,00	0,00	1 475 083,00	0,00	1 475 083,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 491 482,00	0,00	1 475 083,00	0,00	1 475 083,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 491 482,00	0,00	1 475 083,00	0,00	1 475 083,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

-

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 475 083,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	22 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

ANNEXE 4

SYDEL DU PAYS COEUR D'HERAULT - SYDEL - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 905,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	19 905,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46...	Total des op. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	19 905,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	19 905,00	0,00	22 000,00	0,00	22 000,00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 000,00
--	-----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	13 400,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	27 000,00		22 000,00	0,00	22 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	40 400,00		22 000,00	0,00	22 000,00